

# COMPTE-RENDU PLENIERE CLI DE LA SOMANU

- ✚ Monsieur Joël WILMOTTE souhaite la bienvenue aux participants et propose sans plus tarder de démarrer la réunion. Il invite les membres à se présenter lors d'un tour de table et salue la présence d'un représentant de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens.

Avant de démarrer les présentations, Monsieur Joël WILMOTTE précise qu'il a eu l'occasion, avec Madame Carole DEVOS d'être accueilli sur le site de la SOMANU par le nouveau Comité de Direction.

- ✚ Il invite Monsieur Philippe Schrefheere à faire la présentation de bilan d'activités du site industriel,
- ✚ Monsieur Philippe Schrefheere a pris ses fonctions depuis 2 mois et rappelle qu'il a exercé des activités de service au travers de différents postes en France et à l'étranger au sein de l'entité de Jeumont.

Monsieur Philippe Schrefheere a également dû gérer des évolutions extérieures au niveau du Comité de Direction à nouveau reconstitué et s'est donné pour objectif de déployer une feuille de route axée sur le développement de la rigueur opérationnelle.

Monsieur Philippe Schrefheere précise qu'il parlera du bilan de l'année 2015 et du 1<sup>er</sup> semestre 2016. En liminaire, il rappelle l'activité de la société SOMANU.

Le point 3 de sa présentation portera sur le volet hygiène, sûreté, environnement et transport. Enfin, le dernier point développera les actions 2015 et perspectives 2016.

- ✚ SOMANU est une société qui regroupe 51 personnes et qui gère un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros pour l'année 2015.
- ✚ SOMANU fêtera ses 30 ans cette année, une petite cérémonie sera probablement organisée.
- ✚ Les dates clés sont 1986 qui marque l'autorisation d'exploiter, en 1998 et 2004, ont eu lieu 2 tranches de travaux à savoir la création de 2 bâtiments d'entreposage chaud (conteneurs et composants).
- ✚ Monsieur Philippe Schrefheere présente l'ensemble des installations sur une photo aérienne (entrée, bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup>, vestiaire, 2 bâtiments d'entreposage de 3 000 m<sup>2</sup>, un bâtiment froid de 1 200 m<sup>2</sup> (magasin, réfectoire, huilerie), une dalle destinée à entreposer des conteneurs vides, un bâtiment de transit dédié au contrôle des camions de transport avant expédition.

La SOMANU est spécialisée dans la remise en état de composants issus de la filière nucléaire et principalement des groupes motopompes primaires de centrales nucléaires.

Une pompe primaire est composée d'une partie hydraulique qui tourne dans le circuit primaire d'une centrale permettant d'évacuer la chaleur du réacteur pour la transférer dans un générateur de vapeur, un moteur qui entraîne la pompe et un dispositif d'étanchéité entre les 2 éléments précédents.

L'atelier est découpé en zones géographiques destinées à accueillir chacune de ces pièces : zone moteur, zone hydraulique avec des sas confinés sur la partie la plus contaminée, zone « joint d'arbre ».

SOMANU dispose encore de tours manuels puisque l'activité ne nécessite pas spécifiquement de machines à commandes numériques.

Les tours sont de type conventionnel permettant d'effectuer des retouches sur les composants.

Une zone spécifique de contamination permet de réduire le niveau de contamination. Pour intervenir ultérieurement sur la contamination.

SOMANU est également équipée d'un microscope à balayage électronique par faisceau d'électron. Il est utilisé pour détecter des défauts sur des pièces contaminées.

Le parc machine, qui date de la création de SOMANU, permet de faire un travail de précision (aléseuse, tours, machines d'équilibrage). Une seule machine du parc est numérique.

Une pompe primaire pèse environ 100 tonnes (50 tonnes pour le moteur).

Les ponts sont dimensionnés pour des charges de 63 tonnes ce qui permet de manutentionner séparément l'ensemble des composants.

S'agissant de l'organigramme de la société, l'équipe se compose :

- d'un département qualité, radioprotection, environnement,
- d'un département production (exploitation),
- d'un département « maintien en condition opérationnelle de l'installation »,
- d'un nouveau département sûreté (dossier de sûreté, DAC), dirigé par Monsieur Frédéric Hennecart,
- des services support (secrétariat, financier, ressources humaines et commercial).

Pour la réalisation de ses activités de « production », Somanu a réceptionné des composants primaires et secondaires, issus de la filière nucléaire Française et l'étrangère.

SOMANU réalise des prestations intégrées allant de la prise du matériel arrivant sur le site jusqu'à la réexpédition chez un exploitant.

- ✚ La SOMANU a également des activités spécifiques comme le laboratoire d'analyses et d'expertises.
- ✚ La SOMANU accueille également des clients en leur mettant à disposition la surface et le matériel utile à la maintenance de leur équipement ainsi que de la logistique associée.

Les clients sont basés en France et à l'étranger.

L'activité est étendue à d'autres opérations de maintenance telle que la remise en état des châteaux combustibles pour le transport du ou des éléments combustibles frais.

Un point essentiel du process de Somanu est de pouvoir mettre en œuvre un dispositif de décontamination des matériels par procédé chimique.

En 2012, 40 giga-becquerels ont été retirés des pompes.

Avec la montée en puissance des hydrauliques N4, plus de 600 giga-becquerels ont été retirés de ces hydrauliques.

- ✚ Cette activité génère des effluents qui sont traités dans des filières de traitement agréées comme l'établissement d'AREVA NC La Hague.

Depuis la création de SOMANU, plus de 300 moteurs de pompes primaires et 200 hydrauliques sont passés dans les ateliers soit une moyenne de 10 moteurs par an.

Pour le transport, SOMANU gère un nombre moyen de 400 transports annuellement (200 en entrée et presque autant en sortie).

Pour 2015 et 2016, l'activité reste très soutenue avec le programme de remise en état des hydrauliques N4

- ✚ Depuis 2013, il y a une augmentation de l'activité de décontamination avec une dizaine d'hydrauliques à décontaminer.
- ✚ Sur 2016, p, 6 hydrauliques ont été remises à niveau jusqu'à présent.

D'autres activités nécessitent de la décontamination (coudes sur tronçon de Générateurs de Vapeur par exemple).

Pour les dix prochaines années, SOMANU devrait accueillir les hydrauliques de palier 1 300 MW (remise en état et upgrade).

A terme les activités du palier N4 vont laisser la place aux 1 300 MW.

## **Bilan de 2015 et 1<sup>er</sup> semestre 2016 :**

Sur le volet Sûreté , il y a eu en 2015 3 évènements, à savoir 2 évènements sûreté (dont un hors échelle INES) et 1 évènement transport.

Le premier évènement hors échelle INES concerne la balise de protection en cheminée qui a déclenché 4,22 becquerels (seuil à 4 becquerels).

La cause en est simple, le compartiment à filtre a été pollué par un élément naturel radioactif, le radon présent dans le béton lors de son ouverture pour opération de contrôle/ formation du personnel. Le rex (retour d'expérience) mis en place consiste désormais à limiter à 5 mm le temps d'ouverture .

Il n'y a aucun impact sur l'environnement constaté.

Le second évènement concerne un phénomène lié à des coupures répétées sur le réseau qui ont fait tomber le disjoncteur de la mesure de radioactivité à l'émissaire gazeux.

L'alarme « manque tension onduleur de ventilation » a fonctionné. Toutefois son apparition est trop tardive et n'a pas permis au service de la maintenance d'identifier la perte de l'alimentation électrique de l'onduleur.

Cet évènement a été classé niveau 0 sur l'échelle INES.

Le dernier est un évènement significatif transport classé au niveau 0 sur l'échelle INES.

Deux perforations à l'avant d'un colis ont été constatés à l'arrivée de la centrale nucléaire de Gravelines.

Elles correspondaient aux deux vis vérin du châssis de calage/centrage.

La position du châssis dans le conteneur montre que les 2 vis étaient en appui sur l'arête d'une ondulation de la paroi ce qui a eu comme conséquence une forte diminution de la surface d'appui provoquant localement un dépassement de la pression admissible de la paroi.

Cet évènement n'a provoqué aucun impact sur l'environnement.

En 2016, nous avons un objectif axé sur l'amélioration de la sécurité au travail.

## **Radio protection**

Pour les portiques C2 en sortie d'atelier chaud, l'objectif 2015 était de ne pas dépasser les 0,5 % de déclenchement par rapport au nombre de passage en sortie de zone contrôlée.

Le résultat est de 0,51 %. L'objectif est globalement atteint.

Sur le portique C3 situé à la sortie du site à l'accueil, 7 déclenchements ont été enregistrés pour un objectif de 3.

En 2016, un effort est attendu sur le nombre de détections au niveau de ce portique de contrôle.

Le comité de direction a décidé de faire la chasse aux situations dangereuses et aux dérives liées à la sécurité des travailleurs.

Tous les matins, un membre de la direction est présent au démarrage de l'activité en atelier pour rappeler les consignes de sécurité.

Par ailleurs, 5 risques mortels ont été identifiés et font l'objet de plans d'actions :

- le travail en hauteur,
- les consignes d'installation,
- les engins mobiles, circulation d'engins
- le levage,
- les travaux en capacité .

Nous en sommes à 1 370 jours consécutifs sans arrêt de travail.

## **La propreté radiologique**

Pour les portiques C3 en 2016, un seul déclenchement a eu lieu pour un objectif annuel de 2 déclenchements (7 détections en 2015).

Pour les C2, l'objectif est de 0,5 % comme évoqué précédemment.

## **Exposition des travailleurs**

La loi limite l'exposition des travailleurs de catégories A à 20 mSv sur 12 mois glissants.

L'objectif pour les salariés intervenant dans des installations du groupe AREVA est de 14mS sur 12 mois glissants.

La dose maximum pour le personnel ( SOMANU et entreprises extérieures confondues) est passée de 13,7 mSv en 2013 à 11 mSv en 2015.

Ce niveau de dose maximale concerne 1 personne. Des efforts importants ont donc été faits pour réduire la dosimétrie du personnel et des prestataires intervenant sur le site.

Cette dose maximale concerne 2 à 3 personnes.

En moyenne, la dose du personnel est de l'ordre de 0,7 mSv par an.

Des dispositifs mobiles pour décontaminer nos hydrauliques ont été installés.

Lorsqu'elle est nécessaire la télé dosimétrie qui permet de surveiller la dosimétrie du personnel à distance à travers la transmission des données en temps réel à une personne en recul des opérations a été mise en œuvre

Très prochainement, l'accès à la zone contrôlée par biométrie veineuse (principe de reconnaissance par empreinte du réseau veineux) sera déployé.

En 2015, SOMANU a réalisé 5 exercices d'évacuation (exercice de niveau 1), 4 exercices internes de grèvement de la cellule de gestion de crise (exercice de niveau 2) et 1 exercice piloté par les services centraux AREVA conduisant au grèvement des cellules de crise locale et nationale avec simulation des autorités (exercice de niveau 3A)

### **Gestion des effluents**

Les rejets vers la Flamenne situé à 1,5 km du site se font par une canalisation exploitée par L'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. Ils sont régis par un arrêté ministériel du 7 août 1986 et une convention de rejet qui reste à finaliser.

SOMANU rejette 5 Méga becquerels en sachant l'arrêté autorise 400 Méga becquerels soit un niveau de rejet de 1 % (ou 24 becquerels par litre pour une concentration maximale de 1 000 becquerels par litre).

Monsieur VIOLET souhaite savoir si le rejet est tamponné par un bassin de rétention.

Monsieur Philippe Schrefheere précise que le rejet se fait directement dans la canalisation par bache après autorisation interne de l'entité radioprotection qui s'assure du respect des critères de rejet (paramètres radiochimique).

### **Gestion des déchets**

Déchets conventionnels

Les déchets conventionnels rejoignent les filières d'élimination traditionnelles.

Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs  $< 2$  mSv (solides incinérables ou métalliques), sont mis dans des fûts eux-mêmes conditionnés dans des conteneurs qui vont à Centraco.

Centraco a connu une période d'arrêt sur le four de fusion des déchets métalliques et un changement de process sur le traitement des déchets solides incinérables (passage de fûts métallique à des fûts plastique) qui a obligé SOMANU à entreposer les conteneurs de déchets dans une installation dédiée sur le site de SOGEVAL.

Centraco ayant redémarré et SOMANU ayant adapté le conditionnement des DSI en fûts plastique les conteneurs de déchets métalliques et de déchets solides incinérables entrent à nouveau dans la filière de traitement

Les déchets  $> 2$  mSv, sont conditionnés dans des coques bétons et rejoignent le site de Gravelines Les résines de filtration des effluents issus des décontaminations sont également expédiées vers le CNPE de Gravelines).

Monsieur ASCONE souhaite savoir si les prestataires reprennent leurs propres déchets produits.

Monsieur Philippe Schrefheere précise que les clients Export sont tenus de reprendre leurs déchets produits durant l'intervention pour un retour pays d'origine.

Dernier sujet :le Décret d'Autorisation de Création (D.A.C.) qui prévoit zéro rejet radioactif artificiel à l'émissaire gazeux.

SOMANU souhaite faire supprimer cette disposition du DAC.

Cette évolution nécessite par conséquent la révision de l'arrêté de rejet existant.

Cette modification va faire l'objet d'une procédure dont la première étape est l'identification du spectre de radioéléments rejetés en cheminée.

Il conviendra également de définir les limites de rejets.

Cette modification permettra d'éviter de déclarer des événements sans impact sur l'environnement.

Sur la base des limites de rejets souhaitées, SOMANU doit mener une étude d'impact de ces rejets sur la population et l'environnement.

Le plan de surveillance de l'environnement sera également amené à évoluer.

Ce dossier fera l'objet d'une présentation à la CLI et d'un dépôt de dossier dans le cadre d'une consultation au public.

Il y aura également un avis de CODERST à solliciter.

Le dossier Article 26 déposé en novembre 2015 est à réviser pour préciser le spectre de référence pris en compte pour cette évolution des rejets. En parallèle, un dossier article 37 Euratom est à déposer à la commission Européenne dans le cadre de la réglementation européenne.

Ce dossier devrait être finalisé mi-2018.

### **En conclusion**

Deux dossiers importants sont à l'ordre du jour.

La modification du décret d'autorisation de création et les prescriptions post réexamen de sûreté

En transport, 400 camions sont entrés et sortis en 2015 (182 entrants, 246 sortants en raison d'une zone tampon et le site est référent national).

## **Actions menées en 2015**

Sur le thème de la décontamination, le nouveau banc de décontamination spécifique génère moins d'effluent et donc moins de déchets.

- mise en place la gestion de la densité de charge calorifique mobile dans l'atelier et le BEC,
- Le parc machine a également été mis en conformité pour respecter les normes en vigueur,
- 2 nouveaux portiques C2 ont été mis en place avec des seuils de détection plus bas, limitant par ailleurs les zones d'ombres qu'avaient les anciens dispositifs

La signature d'une convention avec la commune de Maubeuge a pour objectif d'ajouter un nouveau prélèvement « bio-indicateur » herbeux à l'extérieur du site et pas uniquement à l'intérieur de l'enceinte.

Une étude doit être engagée avec l'IRSN pour le choix le plus judicieux d'implantation (par rapport aux vents dominants).

Certaines portes coupe-feu ont également été remises en état.

En 2015, SOMANU a renforcé son organisation par la création d'un département expertise « sûreté nucléaire » piloté par Frédéric HENNECART et renforcée en 2016 par le recrutement d'un ingénieur en alternance sur une durée de 3 ans.

Les entreprises intervenantes sur le site sont conviées à des réunions régulières.

La nouvelle gouvernance de SOMANU va s'appuyer sur un management visuel.

5 points feront l'objet d'une attention particulière :

- audit et surveillance,
- communication,
- formation,
- amélioration continue
- retour d'expérience.

En 2016, un projet de déploiement de tablettes sera mise en place en SOMANU pour assister les équipes à prendre en compte le retour d'expérience sur leur poste de travail.

Dernier sujet, il est nécessaire de réactualiser le protocole avec l'hôpital de Maubeuge.

Monsieur WILMOTTE indique que la présentation apparaît très complète et insiste sur la nécessité de signature de la convention de rejet avec l'AMVS.

Monsieur HENNECART rappelle que la convention de rejet répond à deux objectifs :

- Traiter les eaux usées du site vers la station d'épuration
- Autoriser suivant certains critères réglementés (physiques, chimiques et radioactifs) le rejet des effluents « V » vers la Flamenne

La convention de rejet suppose la réactualisation de certains travaux à la charge de l'AMVS mais également à la charge de SOMANU.

Les effluents issus du lavage du sol et du linge ne contiennent pas de boues (prétraitement au préalable).

Les eaux du lavabo vont générer des boues qui seront traitées sur la station d'épuration.

Les résines sont envoyées à Gravelines qui dispose d'une autorisation pour les accueillir et les expédier vers un centre de stockage de déchets faiblement radioactifs.

### **Question du Capitaine Cherigui**

En matière de circulation sur le réseau routier, quel est le protocole existant en matière de sécurité ?  
A titre d'exemple, un camion sur une Départementale a un accident, quelle est la marche à suivre ?  
Les services de gendarmerie seront appelés pour établir des déviations en lien avec les Sapeurs  
Pompiers, que se passe t-il alors ?

## **Réponse de Monsieur Philippe Schrefheere**

Tout événement ou accident en tant qu'expéditeur est supervisé par le groupe AREVA qui va déployer un plan de secours externe (information auprès des services préfectoraux notamment).

On dispose d'une procédure dans le cadre du Plan d'Urgence Interne (PUI).

Monsieur Philippe HENNECART ajoute que le chauffeur dispose d'un certain nombre de consignes pour appeler les gendarmes, les pompiers et l'expéditeur qui prendra le relais pour mettre en place une cellule de crise.

Les pompiers préviendront l'ASN en particulier.

AREVA dispose de moyens nécessaires pour récupérer le colis.

Monsieur François GODIN précise qu'il y a un ORSEC propre à ce type de transport, un plan départemental qui définit les règles à respecter par l'expéditeur et le transporteur en cas d'accident.

SOMANU avertit l'ASN et il y a déclenchement d'une cellule de crise au niveau national et départemental.

- Il y a des exercices mis en place pour tester cette organisation,
- La démarche est similaire à tout autre événement nucléaire.

Ces transports de colis sont soumis à une réglementation européenne « ADR » spécifique pour la classe 7.

Monsieur Joël WILMOTTE invite l'ASN à démarrer sa présentation.

## **Intervention de l'Autorité de sûreté nucléaire :**

### **Le bilan de l'année 2015 de la SOMANU :**

En 2015, la SOMANU a fait l'objet de 4 inspections.

- Une première inspection au mois de mars sur l'incendie qui fait l'objet d'une lettre de suite consultable sur le site internet de l'ASN. S'agissant de l'incendie, l'ASN a formulé 10 demandes d'actions correctives. L'approche incendie est bien appréhendée par la SOMANU dans son ensemble.

Il y a des efforts à faire dans la rigueur de l'exploitation, en particulier sur l'entreposage de déchets dangereux.

La concentration de produits dangereux doit être limitée à certains endroits.

- La deuxième inspection a été une inspection inopinée à 22 heures en horaire décalé puisque SOMANU a une activité importante sur les pompes des centrales de type N4 en poste.

Il y eu peu de choses sollicitées dans le cadre de cette inspection qui souligne la bonne exploitation du site.



Une amélioration dans le respect des règles internes a été relevée.

L'accès rapide des inspecteurs de l'ASN sur le site a également été constaté.

Néanmoins, la disponibilité d'une cuve d'effluent vide doit faire l'objet d'une vigilance accrue ainsi que la présence du gardien au niveau des vestiaires chauds '.

- Une inspection a porté sur le transport de matériels radioactifs en novembre a fait l'objet de 12 demandes et 2 demandes d'information complémentaire.

On demande la poursuite des efforts entrepris sur les contrôles avant l'expédition des véhicules.

- Une quatrième inspection a porté sur les facteurs sociaux organisationnels et humains.

On touche à l'aspect humain car 75 % des événements significatifs ont une origine liée à ce domaine.

L'ASN a formulé 2 demandes d'information et 24 actions correctives.

La SOMANU est performante en matière de traitement des écarts et sur le système de management intégré.

Le retour d'expérience était bien pris en compte.

Un certain nombre d'améliorations ont été relevées : la conformité aux directives du groupe et la surveillance des prestataires extérieurs.

Les Evénements Significatifs font l'objet d'une obligation de déclaration de la part de l'exploitant. Cette déclaration doit parvenir à l'ASN dans un délai de 48 heures. L'exploitant a 2 mois pour transmettre un rapport identifiant les causes précises et les actions correctives engagées.

Sur l'année 2015, l'ASN estime que le niveau d'exploitation des installations est globalement satisfaisant.

Dans le domaine de radioprotection, il est observé un maintien des performances des années précédentes.

Des efforts doivent être fournis sur les points suivants :

- évolution des doses reçues par la SOMANU,
- et suivi des entreprises extérieures.

### **Conclusion :**

Des axes d'amélioration doivent porter sur les contrôles et essais périodiques des équipements importants (à titre d'exemple la ventilation).

Sur le traitement des écarts, le retour d'expérience doit être pris en compte.

Enfin, doit être portée une attention particulière sur l'environnement transport.

### **Points positifs :**

- la transparence et la qualité des échanges,
- le volontarisme et la pro activité,

- la prise en compte de certains indicateurs,
- la vigilance renforcée sur la radio protection,
- la prise en compte du risque incendie satisfaisante.

Points de vigilance :

Des dossiers importants sont en cours de réexamen de sûreté qui a lieu tous les 10 ans.

Cela signifie 2 choses :

- l'installation doit respecter la réglementation actuelle (conformité) et l'évaluation de sûreté sera également regardée (évolution possible des installations pour améliorer le niveau de sûreté).
- SOMANU doit respecter les échéances et l'information de l'ASN en cas de dépassement.

En cas d'inspection de l'ASN, il est demandé des actions et l'exploitant doit s'engager avec un délai.

- Le 3<sup>ème</sup> point de vigilance porte sur le conditionnement des déchets. Il est demandé la poursuite des efforts dans le domaine de la radio protection.
- l'arrêté INB doit soit parfaitement être pris en compte.

## **Dossier réglementaires : Intervention de Monsieur François Godin**

- Sur l'extension de la capacité d'entreposage de déchets liés au problème de Centraco, la SOMANU dispose d'un délai qui prend fin à la fin de l'année civile de façon impérative
- Sur le réexamen de sûreté, le dossier a été présenté le 6 juin dernier devant le collège de l'ASN.

L'objectif est d'encadrer des actions d'amélioration avec des échéances fixées (séismes, inondation, agressions climatiques, incendie, risques liés aux projections de projectiles externes...).

Les règles d'exploitation devront faire l'objet d'une actualisation.

Ce réexamen de sûreté va faire l'objet d'une consultation du public (en ligne sur internet).

Une présentation pourra être organisée devant la CLI.

Pour le DAC et la modification des autorisations de rejet, le processus sera identique au précédent (consultation du public et de la CLI en particulier).

Ces décisions donneront lieu à une « homologation » de l'ASN avec une publication au Journal Officiel.

La DREAL sera également amenée à intervenir sur le processus.

Il y a également en cours, un dossier sur la modification du stockage des produits chimiques.

# **La Loi sur la Transition Energétique et la Croissance Verte et l'impact sur les CLIs :**

L'objectif de cette loi dans le domaine nucléaire vise à renforcer l'information et la transparence du public.

Elle vise à renforcer la responsabilité des exploitants en cas d'accident.  
Il y a obligation de réunion annuelle des CLIs ouverte au public.

Au sujet de cette réunion annuelle, il existe une exposition complète ASN/IRSN qui peut être un support de cette réunion.

La CLI a la possibilité de se saisir de tous les sujets relevant de sa compétence dans le domaine du nucléaire ou même de la radioprotection ou encore l'impact sur l'environnement.

Il y a possibilité de visite d'une INB ou à froid après un accident de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES.

Les CLIs sont consultées pour les centrales nucléaires sur les modifications de PPI.

L'ouverture des CLIs frontalières aux membres de ces pays est par ailleurs le cas pour la CLI de la SOMANU.

Pour les centrales nucléaires, une enquête publique sera réalisée sur le réexamen de sûreté des réacteurs après 35 ans.

La loi fixe également des dispositions sur le démantèlement des installations qui doit être immédiat.

La responsabilité civile des exploitant est de 700 M€ en cas d'accident pour les dommages engendrés.

En conclusion il faut retenir que la CLI de la SOMANU dispose de plus de possibilité de consultation et qu'elle doit opérer l'ouverture de sa composition de la CLI à des membres étrangers.

## **Intervention de Laurent ROUSSEL :**

➤ Vote du budget :

C'est un exercice un peu particulier qui concerne 3 années budgétaires.

Monsieur Laurent ROUSSEL présente le compte administratif pour l'année 2015 à savoir les crédits consommés et l'état d'avancement de la consommation des audits pour 2016 engagés jusqu'à ce jour.

Pour le budget, la réglementation exige un double vote :

- de la CLI réunie à une séance plénière,
- du Conseil départemental.

Il n'y a pas d'évolution au niveau du projet de budget de la CLI pour 2017 qui est la copie conforme à celui de 2016.

Les postes principaux de ce budget concernent les dépenses du personnel et l'organisation de la réunion de la CLI en séance plénière.

Quant aux recettes prévisionnelles, elles proviennent de l'ASN pour 6 320 € et du Département du Nord pour 11 820 €.

Le Président appelle l'assemblée à procéder au vote du budget 2017 et à l'adhésion de la CLI à l'ANCCLI.

Monsieur François GODIN souhaite ajouter quelques mots en ce qui concerne le budget de l'ASN consacré aux CLIs à l'échelle nationale.

L'ASN a budgétisé 1 M€ pour subventionner la totalité des CLIs en France. Néanmoins, l'ASN a quelques difficultés à dépenser cette somme en raison de l'insuffisance des projets portés les CLIs. La mobilisation des CLIs est variable et l'ASN l'encourage.

Les CLIs ont monté des projets qui pourraient être abandonnés par de fonds de dotation des CLIs.

Madame Brigitte BARON s'interroge sur la possibilité de financer les CLIs via la taxe dite « INB » des installations nucléaires de base.

Monsieur François GODIN confirme en effet les dispositions de la loi TSN de 2006 qui prévoit en effet, pour les CLIs associatives la possibilité de financement par la taxe INB.

Cette disposition n'a pas été inscrite dans les différentes lois de finances depuis l'adoption de la loi TSN.

Monsieur Laurent ROUSSEL ajoute que l'année 2016 est une année de renouvellement des membres.

L'arrêté de composition de la CLI de la SOMANU date en effet de 2009. Les membres avaient été nommés pour une durée de 6 ans. Un certain nombre de membres (collèges des élus en particuliers) ont été renouvelés pour même période.

D'autres qui n'ont pas fait l'objet d'aucune actualisation ne recevront prochainement un arrêté nominatif de désignation.

Un contact a été amorcé avec le Gouverneur de la Province du Hainaut. L'objectif était dans un premier temps de le sensibiliser à l'environnement de la CLI.

Un autre point concerne la désignation de 4 membres de la CLI au sein de l'Association Nationale des Commissions et Comités Locaux (ANCCLI) plus précisément un membre par collège.

Les Statuts de l'ANCCLI précise que pour les représenter à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI, chaque CLI désigne ou élit quatre délégués correspondants aux 4 catégories définies à l'Article 5 du 12 mars 2008.

- Pour le collège « Personnalités qualifiées et représentants du monde économique », la SFEN a manifesté son intention de se porter candidate,
- Pour le collège « Représentant du monde économique », Monsieur Christophe VIOLET
- Pour le collège « Représentant des organisations syndicales », Monsieur Christian BERTAUT
- Pour le collège « Des Elus », Madame Carole DEVOS.

La CLI souhaite promouvoir l'organisation de réunions à destination des maries sur la distribution des comprimés d'iode.

Madame Carole DEVOS confirme que ce sujet interpelle bon nombre d'élus qui souhaitent avoir une information sur la marche à suivre en cas d'accident ou d'incident nucléaire.

L'autre action de la CLI en 2016 demandée par les membres de la CLI, la visite du laboratoire souterrain de Bure pour 5 ou 6 participants sur une journée.

Dernière information, le 16 novembre prochain, se déroulera la 28<sup>ème</sup> conférence des Commissions Locales d'Informations à Paris.

Monsieur Joël WILMOTTE précise que la CLI continue ses travaux sur 2 sujets :

- la sûreté nucléaire
- et l'énergie électrique.

Il remercie les membres pour leur participation active à cette journée.